

## COMPTE-RENDU REUNION RYTHMES SCOLAIRES

### LE 24 JUILLET 2014

Membres présents :

- M. BAS Daniel
- Mme BEAUPRETRE Colette
- M. CHAUVEY Frédéric
- Mme CHOFFARDET Bénédicte
- Mme FERRAND Elisabeth
- M. JOURDET Alain
- Mme GAUTHIER Monique
- M. PAGEAUX Denis
- Mme PAGGI Marie-Pierre
- M. PRETOT Jean-Paul
- M. MILLEFERT Didier

- Mme DIRAND Mathilda, rapporteur.

Membres excusés :

- M. CHENUT Joël
- M. JEANNEROD Bernard
- M. MARCHESINI Martial
- Mme WOLFERSPERGER Geneviève

Membres absents :

- Mme CRIQUI Estelle
- M. VAGNET Denis

Monsieur Bas explique que cette réunion a pour objet la mise en place, dès septembre 2014, de la réforme des rythmes scolaires. Aujourd'hui, la CCPMC n'a pas une grande visibilité sur la mise en place de cette réforme par les syndicats scolaires ou les communes. L'objectif de cette réunion est de réunir les élus concernés et impliqués dans cette réforme afin de mettre en commun les informations. Cela est d'autant plus important que la CCPMC gère le périscolaire, politique directement impactée par la réforme. C'est pour cette raison que Madame Bénédicte CHOFFARDET de la Fédération Départementale des Familles Rurales (FDFR) a été invitée ce soir.

Madame Paggi prend la parole afin d'expliquer que ce soir, le pôle de Vellefaux n'est pas concerné (géré en régie). Les rythmes scolaires ont été validés et le périscolaire est mis en place pour la rentrée. Pour le pôle éducatif d'Authoison, des réunions auront lieu avec la CCPR courant du 2<sup>ème</sup> semestre 2014 (suite à prise de la compétence scolaire au 1<sup>er</sup> janvier 2015).

Un point d'information est fait sur les horaires de la rentrée 2014 :

| <b>Pôle éducatif de Loulans</b> |             |             |
|---------------------------------|-------------|-------------|
| Lundi                           | 08h25-11h35 | 13h25-15h30 |
| Mardi                           | 08h25-11h35 | 13h25-15h30 |
| Mercredi                        | 08h25-11h25 | /           |
| Jeudi                           | 08h25-11h35 | 13h25-15h30 |
| Vendredi                        | 08h25-11h35 | 13h25-15h30 |

Passage du bus dès la fin des cours.

| <b>Ecole de Dampierre-Sur-Linotte</b> |             |             |
|---------------------------------------|-------------|-------------|
| Lundi                                 | 08h15-11h30 | 13h30-15h30 |
| Mardi                                 | 08h15-11h30 | 13h30-15h30 |
| Mercredi                              | 08h15-11h15 | /           |
| Jeudi                                 | 08h15-11h30 | 13h30-15h30 |
| Vendredi                              | 08h15-11h30 | 13h30-15h30 |

Passage du bus dès la fin des cours.

| <b>Pôle éducatif de Montbozon</b> |             |             |
|-----------------------------------|-------------|-------------|
| Lundi                             | 08h45-12h00 | 14h00-16h00 |
| Mardi                             | 08h45-12h00 | 14h00-16h00 |
| Mercredi                          | 09h00-12h00 | /           |
| Jeudi                             | 08h45-12h00 | 14h00-16h00 |
| Vendredi                          | 08h45-12h00 | 14h00-16h00 |

Passage du bus dès la fin des cours.

| <b>Pôle éducatif de Vellefaux</b> |             |             |
|-----------------------------------|-------------|-------------|
| Lundi                             | 08h45-11h45 | 13h45-16h15 |
| Mardi                             | 08h45-11h45 | 13h45-16h15 |
| Mercredi                          | 08h45-11h15 | /           |
| Jeudi                             | 08h45-11h45 | 13h45-16h00 |
| Vendredi                          | 08h45-11h45 | 13h45-16h00 |

Passage du bus dès la fin des cours.

| <b>Pôle éducatif d'Authoison</b> |              |              |  |
|----------------------------------|--------------|--------------|--|
| <i>Jours</i>                     | <i>Cours</i> | <i>Cours</i> | <i>Temps d'activités périscolaires</i> |
| Lundi                            | 8h35-11h35   | 13h25-15h05  | 15h05-16h00                            |
| Mardi                            | 8h35-11h35   | 13h25-16h25  | /                                      |
| Mercredi                         | 8h35-11h15   | /            | /                                      |
| Jeudi                            | 8h35-11h35   | 13h25-15h05  | 15h05-16h00                            |
| Vendredi                         | 8h35-11h35   | 13h25-16h25  | /                                      |

Passage du bus à 16h30.

Seul le pôle d'Authoison organisera 3h00 de périscolaire avant le passage du bus. Pour les autres sites, le périscolaire commencera après le passage du bus, et ce, jusqu'à 18h30.

Plusieurs questions se posent sur l'organisation du périscolaire :

- nouvelles activités,
- intervenant extérieur,
- gratuité,
- ...

Monsieur Pageaux met en exergue l'importance du démarrage de cette action. Il est important de bien convenir de la politique à mener afin de permettre une bonne cohérence. A titre d'exemple, la mise en place de tarifs différents entre la 1<sup>ère</sup> et la 2<sup>ème</sup> année serait difficile à faire comprendre aux parents. Il est plus facile de baisser les tarifs du périscolaire la 2<sup>ème</sup> année que de décider de les augmenter suite à la perte du fonds d'amorçage.

Monsieur Bas propose de mettre les tarifs des Temps d'Activités Périscolaires (TAP) à 1€.

Il est proposé de calquer les tarifs des TAP sur ceux du périscolaire d'autant plus qu'ils n'apparaissent pas clairement dans les emplois du temps.

Madame Choffardet informe les élus sur le fait que la CAF ne finance que la prestation de service. Ainsi, s'il y a gratuité, il n'y aura pas de financement CAF.

Le fonds CNAF, pour les trois 1<sup>ères</sup> heures de périscolaire, finance 0.50€ par heure et par enfant.

Mme GAUTHIER explique que le fonds d'amorçage est destiné aux communes qui auront des coûts supplémentaires avec la mise en place des rythmes scolaires (recrutement d'animateurs, ...). Il n'a pas pour objectif de réduire les coûts pour les parents mais de permettre la mise en place d'activités de qualité par les communes.

Concernant les tarifs du périscolaire, il y a toujours, comme les années précédentes, des différences de prix en fonction du quotient familial.

Monsieur Bas informe les élus de la modification des taux d'encadrement :

- 1 animateur pour 14 enfants de moins de 6 ans.
- 1 animateur pour 18 enfants de 6 ans et plus.

Madame Choffardet estime que la subvention de la CAF pourrait être plus importante si le taux d'encadrement était supérieur au taux légal.

Madame Choffardet présente une ébauche de programme en prenant comme exemple le pôle de Loulans :

- Il serait possible de proposer 4 ateliers différents en fonction des tranches d'âge des enfants.
- Différentes activités pourraient être prévues :
  - Lundi : peinture
  - Mardi : théâtre : organisation d'une représentation devant les parents ?
  - Jeudi : activité créatrice type cuisine (activité très demandée par les enfants)
  - Vendredi : Sport, activité informatique, ...

Peut-être serait-il bien d'organiser au moins une activité physique par semaine.

Monsieur Jourdet demande s'il est possible de compléter les activités périscolaires par un intervenant extérieur.

Monsieur Delapierre de la commune de Larians, passionné de philatélie, a reçu des kits d'information à destination des enfants ; il se propose d'intervenir gratuitement

Les activités devront être encadrées, il faudra les limiter à 1h30 car on ne peut pas demander à un enfant de faire la même activité de 15h30 à 18h30.

Monsieur Bas informe Madame Choffardet sur le fait que les activités seront organisées de vacances en vacances (Toussaint, Noël, Février, et Pâques).

Madame Gauthier explique qu'avec ce type d'organisation, une rotation site par site des activités pourra être faite sur le territoire. Cela permet de mutualiser les moyens.

Il est convenu que pour la 1<sup>ère</sup> semaine de reprise il y aura un accueil collectif des enfants afin de permettre la mise en place des activités et de connaître le nombre d'enfants présents en périscolaire. Pour l'instant, il y a 5 personnes sur Loulans, 2 (avant 4) sur Montbozon et 2 à Dampierre-Sur-Linotte.

Il serait également possible de faire basculer les ATSEM sur du temps périscolaire. Pour ce faire, il faut que la FDFR recrute directement les ATSEM, à la seule condition que ces dernières ne travaillent pas à temps plein.

Il serait possible d'envoyer un mail, co-signé CCPMC – FDFR, afin de demander aux syndicats scolaires et aux communes qu'ils nous transmettent le nom des ATSEM volontaires.

Madame Paggi demande si la FDFR a une dérogation pour pouvoir conclure des contrats de moins de 24h/semaine.

Madame Choffardet lui répond que c'est actuellement en discussion.

Madame Paggi demande à Madame Choffardet de lui envoyer la convention relative à la Délégation de Service Public (DSP) avec la FDFR. Madame Choffardet lui répond qu'il ne s'agit pas d'une DSP mais d'un Projet Associatif Subventionné. Madame Paggi explique que cette convention n'a jamais été transmise au service de la Préfecture.

Il est demandé à Madame Choffardet de transmettre à la CCPMC une simulation de coût du périscolaire.  
Une réunion est programmée le 1<sup>er</sup> septembre à 13h30 afin de valider et d'imprimer la plaquette de communication qui sera distribuée aux parents. Cette dernière comportera les activités organisées jusqu'aux vacances de Noël. La FDFR se chargera de la distribuer sur les différents sites.

Il faudra également programmer un Conseil communautaire au mois de Septembre afin de délibérer sur les tarifs du périscolaire.

Monsieur Chauvey explique que le syndicat de Loulans a envoyé un questionnaire aux parents au mois de mai sur les rythmes scolaires :

- 114 courriers ont été distribués

- 74 réponses : parmi ces dernières 45 parents souhaitent mettre leur(s) enfant(s) en périscolaire.

Les parents ont mis l'accent sur la volonté d'avoir des activités d'1h30 et de qualité.

Un mail sera envoyé à toutes les mairies afin de leur demander le nombre d'enfants qui seront scolarisés à la rentrée 2014.

Fin de la réunion relative aux rythmes scolaires : 22h00.